



**HAL**  
open science

## Le centre de conservation archéologique de Riez (Alpes de Haute-Provence) Une convention État/Conseil général pour la gestion des bâtiments et des collections

Mathias Dupuis, Xavier Margarit

### ► To cite this version:

Mathias Dupuis, Xavier Margarit. Le centre de conservation archéologique de Riez (Alpes de Haute-Provence) Une convention État/Conseil général pour la gestion des bâtiments et des collections. *Musées et collections publiques de France*, 2014, 270. halshs-01232060

**HAL Id: halshs-01232060**

**<https://shs.hal.science/halshs-01232060v1>**

Submitted on 22 Nov 2015

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Le centre de conservation archéologique de Riez (Alpes de Haute-Provence)

## Une convention État / conseil général pour la gestion des bâtiments et des collections

**Mathias Dupuis**

Responsable du  
service départemental d'archéologie  
au conseil général  
des Alpes-de-Haute-  
Provence

**Xavier Margarit**

Ingénieur à la DRAC  
Paca, en charge du  
département des Alpes-  
de-Haute-Provence pour  
le service régional de  
l'archéologie

La conservation du mobilier issu des opérations archéologiques réalisées dans les Alpes-de-Haute-Provence s'est structurée autour de deux pôles principaux : le dépôt de l'État à Riez et le musée de préhistoire des gorges du Verdon (MPGV) à Quinson. Certaines collections ont intégré d'autres musées (Barcelonnette, Sisteron, Forcalquier, Mane/Salagon), sur la base de conventions établies entre certaines collectivités territoriales (Dignes-Bains, Vachères) et les services de l'État. D'autres ont rejoint des structures associatives (Castellane, Villeneuve) sans conventionnement spécifique.

Cette situation a récemment évolué avec l'installation du service départemental d'archéologie (SDA) dans les locaux de Riez, régie par une convention signée en mai 2014, entre le conseil général et la DRAC. L'objectif, pour les années à venir, est d'inscrire cet ancien dépôt de fouilles dans une logique de centre de conservation et d'étude.

### Aux origines d'un projet commun

#### Le dépôt archéologique de Riez

Le dépôt archéologique de Riez trouve son origine dans l'acquisition, en 1966, par l'État, sous l'impulsion de l'archéologue Guy Barruol, de l'ensemble immobilier formé par l'hôtel de Mazan, ancienne demeure urbaine du XVI<sup>e</sup> siècle, et de ses dépendances. Cet édifice est alors utilisé comme base de travail et comme dépôt pour les fouilles du site du groupe épiscopal de Riez<sup>1</sup>. Cependant, faute d'un personnel de proximité pour en assurer la gestion, entre les années 1970 et 1990 plusieurs problèmes d'intrusions, de dégradations, voire de vols, y sont constatés.

En 1994, sous l'impulsion du conservateur régional de l'archéologie, Jean-Paul Jacob, la partie arrière de l'édifice est réhabilitée et devient officiellement un dépôt archéologique géré par le service régional de l'archéologie (SRA).



La façade de l'hôtel de Mazan dans les années 1980  
© conservation régionale des monuments historiques

Notes

<sup>1</sup> Fouilles de Guy Barruol, puis de Philippe Borgard et Caroline d'Annville.

Les collections s'enrichissent progressivement de nouvelles séries de mobilier provenant de fouilles archéologiques réalisées dans le département (transfert du dépôt de Laragne en 1995 et des collections archéologiques du musée Gassendi à Digne-les-Bains en 1997, transfert des collections de l'Inrap en 2007).

La gestion de l'inventaire s'appuie alors sur une base de données créée en 2005 sous FileMaker Pro® par Bruno Baudoin. Par la suite, en amorçant une évolution sur les applications Athénéo et Flora, Nicolas Rouzeau, alors en charge du département au SRA, engage un important travail de reconditionnement normalisé des collections anciennes et développe, dans ce cadre, un inventaire photographique de plusieurs milliers d'entrées, disponible en ligne sur la base PatrImages<sup>2</sup>. Il procède, en 2010, à l'acquisition et au transfert de deux importantes collections privées, dites Martel et Martin-Charpenel, respectivement depuis Vachères et Manosque. En revanche, une partie des vestiges de Digne-les-Bains rejoint la crypte archéologique de Notre-Dame du Bourg ouverte dans cette commune en 2007.

La situation foncière des bâtiments évolue également. En effet, dans le cadre du décret de 2005 relatif au transfert de certains monuments historiques aux collectivités locales, l'hôtel de Mazan est rétrocédé à la commune de Riez afin qu'y soit créé un musée archéologique.

L'État avait déjà aidé au recrutement d'un agent municipal, sur un poste d'attaché de conservation, en charge depuis 2002 de ce projet muséographique. Par une mise à disposition partielle, cet agent participe à la gestion du dépôt archéologique, dont les locaux demeurent quant-à-eux propriété de l'État.

### Le service départemental d'archéologie

Le SDA des Alpes-de-Haute-Provence a été créé en 2009, au sein du musée de Préhistoire des gorges du Verdon, alors dirigé par Jean Gagnepain. Puis, partir de 2011, il est devenu un service administrativement indépendant et ses compétences ont été réorientées vers les périodes historiques (agrément pour la réalisation des fouilles archéologiques portant sur les périodes de l'Antiquité et du Moyen Âge). Son domaine d'intervention est principalement axé autour de l'archéologie préventive, notamment en raison du choix du conseil général de prendre en charge la totalité des diagnostics prescrits dans le département. Les missions du SDA recouvrent également des activités de recherche programmée, des actions de conseil et d'expertise auprès des communes du

département, ainsi que la gestion et la valorisation des collections archéologiques. Administrativement, le SDA est rattaché à la direction de la culture, de l'éducation, de la jeunesse et des sports. L'équipe est composée de cinq agents permanents, auxquels s'ajoutent des renforts temporaires, ce qui représente actuellement neuf équivalents temps-pleins.

Jusqu'en 2013, Le SDA était resté physiquement attaché au MPG. Mais faute d'espaces de travail, de stockage et de manutention suffisants, le conseil général, s'est employé à trouver une solution plus pérenne pour installer le SDA dans ses propres locaux.

## Une convention pour les locaux et les collections archéologiques

Sur la base du constat d'intérêts convergents entre un service de collectivité nouvellement créé et le service de l'État gestionnaire du bâtiment et des collections, a été envisagé un conventionnement de regroupement de moyens et de mutualisation des locaux de Riez. Une première *Convention relative à l'organisation, l'utilisation et la gestion du CCA de Riez* a été signée en mai 2013. Elle a été remplacée en mai 2014 par une *Convention relative à la mise à disposition du centre de conservation archéologique de Riez*, établie pour une durée de dix ans. La convention est organisée selon deux titres, portant d'une part sur les bâtiments et d'autre part sur les collections archéologiques.

### Les bâtiments

Les bâtiments se situent dans le centre historique de Riez. Ils se répartissent sur trois niveaux qui représentent une emprise au sol d'environ 500 m<sup>2</sup>. Trois principaux espaces de réserves fournissent un espace de stockage cumulé d'environ 230 m<sup>2</sup>. L'État reste pleinement propriétaire des locaux, mais il permet au conseil général des Alpes-de-Haute-Provence d'en avoir l'utilisation pleine et entière sans contrepartie financière. Les bâtiments peuvent être transformés par le conseil général qui assure alors, par délégation, la maîtrise d'ouvrage des travaux, ceux-ci restant soumis à l'accord préalable du propriétaire. En fonction de la nature des projets, les travaux de gros-œuvre peuvent être pris en charge ou subventionnés par l'État, tandis que les travaux d'entretien courants sont à la charge du conseil général. Les locaux de Riez sont pleinement intégrés au parc immobilier de la direction des bâtiments du conseil général, qui en assure le suivi régulier.

## Notes

<sup>2</sup> <http://www.paca.culture.gouv.fr>



Enregistrement photographique de mobiliers archéologiques, Riez (04) campagne de 1967 des fouilles du groupe épiscopal, 2012  
© MCC, DRAC-SRA, cliché M. Bourguet

D'un point de vue pratique, ce compromis a permis au conseil général de réaliser, au cours de l'été 2014, un programme de mise à niveau du bâtiment, afin que celui-ci puisse rapidement devenir une base de travail permanente pour les agents du service. Le centre de conservation de Riez est donc devenu, depuis septembre 2014, l'antenne opérationnelle du SDA, doublée par une antenne administrative au sein des services sièges du conseil général, située à Digne-les-Bains, ville préfecture.

### Les collections archéologiques

La convention distingue quatre types de collections archéologiques conservées à Riez. Ces ensembles se différencient par des espaces de stockage et par des modalités de gestion, plus que par la nature intrinsèque du mobilier, par sa provenance ou par son régime juridique de propriété.

Les collections archéologiques départementales se sont constituées par différents apports depuis l'aménagement des locaux en 1994. Cet ensemble regroupe des mobiliers issus d'opérations archéologiques autorisées ou de découvertes fortuites n'ayant pas reçu d'affectation spécifique. Certaines collections proviennent de fouilles anciennes. D'autres ensembles, plus récents, proviennent d'opérations préventives menées dans le département par l'Inrap ou bien de fouilles archéologiques programmées.

Ces collections sont sommairement inventoriées dans une base de données FileMaker Pro®. On dénombre 1264 entrées, correspondant à autant de numéros de boîtes ou d'objets et à environ 70 communes du département. Les modes de conditionnement sont très variables. La plupart des ensembles sont conditionnés par site, sans distinction de matériaux. Certains lots anciens sont encore conservés dans des cagettes ou des cartons, tandis que d'autres ont été reconditionnés selon les normes actuelles.

Les collections issues des fouilles archéologiques réalisées par le SDA se distinguent essentiellement de ce premier ensemble par les modalités de leur gestion. Depuis 2011, le mobilier est conditionné et inventorié par types de matériaux, dans des contenants standardisés. Il est stocké dans un espace distinct de la réserve supérieure. En l'absence d'un logiciel spécifique dédié à la gestion des collections, les données sont, pour l'instant, inventoriées sous le logiciel Excel, de façon à assurer un maximum d'interopérabilité avec les solutions logicielles qui seront adoptées dans l'avenir.

Les fonds Martel et Martin-Charpenel ont été transférés en 2010 depuis Vachères et Manosque, dans le cadre de conventions entre les dépositaires et l'État. Il s'agit, à l'origine, de collections privées, qui proviennent de ramassages et de prospections réalisées dans le département par Pierre Martel, fondateur de l'association Alpes de Lumière et par le docteur Martin-Charpenel.



Les collections archéologiques départementales, stockées dans le dépôt construit en 1994 © conseil général 04, 2014

Le fonds Martin-Charpenel a été entièrement reconditionné en 2010-2011. Le même travail reste à mener sur le fonds Martel, dont seule une partie a été traitée.

Les collections propres du musée Lapidaire de Riez ainsi que les collections provenant de fouilles réalisées sur la commune sont regroupées et stockées dans un local à part. Étant dévolues au futur musée de Riez, leur gestion est assurée par la communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon (DLVA), en charge de ce projet.

D'autres ensembles de mobilier archéologique, provenant de nouvelles fouilles réalisées dans le département ou d'anciennes collections, ont vocation à être déposés au centre de conservation. Le conseil général assure, en tant que gestionnaire, et sur demande de l'État, la réception de ces nouveaux ensembles, selon des normes de conditionnement et d'inventaire qui doivent être fixées conjointement par les deux parties.

Certains mobiliers pourraient intégrer des collections muséales. C'est le cas du mobilier issu de la fouille du mausolée antique de Bevons, dont une partie sera présentée dans le cadre du futur musée archéologique de Sisteron. Toutes les demandes de prêt ou de sortie de mobilier doivent être préalablement autorisées par le SRA. Le conseil général, gestionnaire et occupant des locaux, assure l'accueil des agents ou des chercheurs autorisés par le SRA pour l'étude des collections archéologiques.

## Enjeux et perspectives

Le conventionnement entre l'État et le conseil général a donc été conçu et élaboré sur la base d'une double utilisation des locaux, comme base opérationnelle pour le SDA et comme dépôt archéologique, placé sous la responsabilité des deux institutions. Cette organisation entraîne une occupation pérenne des lieux, qui satisfait aux objectifs immédiats des deux parties, sans induire de charges supplémentaires, tout en facilitant la gestion, le contrôle et l'accès aux collections archéologiques.

Une rationalisation des espaces disponibles constitue un enjeu important pour l'avenir du centre de conservation archéologique de Riez. Elle implique des échanges avec des musées ou avec le SRA, voire avec des institutions de recherche, afin de « désengorger » progressivement les locaux et d'assurer aux collections des destinations définitives. Cela nécessite de poursuivre l'inventaire et le reconditionnement des collections départementales, et de mettre en réseau l'ensemble des données dans une application informatique uniformisée, commune à l'ensemble du centre de conservation.